

BULLETIN D'INFORMATION N° 33

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

1) Avis d'enquête publique :

Le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, entreprend, de 2011 à 2013, des travaux pour la protection des berges et la gestion environnementale afin d'assurer la défense contre les inondations. Dans le cadre de l'enquête publique, préalable à l'autorisation de travaux et déclaration d'intérêt général, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

2) Périmètre du syndicat mixte du Gave de Pau :

Par arrêté, le Préfet des Pyrénées Atlantiques a fixé le périmètre en vue de la création du Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau. Outre le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, la future entité comprendra les syndicats existants des bassins versants et défense contre les inondations, de même que des communes telles que Montaut, Lestelle Bétharram et Asson. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

3) Patrimoine rural non protégé:

Après avoir procédé au recensement du patrimoine rural, la CCVV mène actuellement une étude, en relation avec les communes, qui vise à mettre en valeur, restaurer ou réhabiliter des édifices ou édicules concernés par ce recensement. Ce projet communautaire, assorti d'un plan de financement, est lié au Plan Local de Randonnées et à l'offre touristique en Pays de Nay.

Ainsi, le Conseil Municipal d'Asson souhaite que soit pris en considération le site de l'Ermitage et l'ensemble des éléments qui s'y rattachent. Un groupe de travail prépare un dossier qui sera remis à la CCVV.

4) Virements de crédits :

Rendus nécessaires par le remplacement d'un photocopieur et l'achat d'un lave vaisselle à l'école du Bourg, la clôture comptable du dossier de réhabilitation de l'ancienne mairie, les virements de crédits sont approuvés à l'unanimité.

5) PAVE, demande de subventions :

Dans le cadre du Plan de la mise en Accessibilité de la Voirie et Espaces communaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander toutes les subventions possibles et de lancer des opérations de sécurisation en agglomération, sur les CD 126 et 35 (rues de la Bastide et des Pyrénées).

6) Prorogation contrat adjoint technique :

M. le Maire propose que soit renouvelé le contrat à mi temps d'adjoint des services techniques pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2011. la proposition est acceptée à la majorité moins une abstention.

7) Taxe sur la consommation finale d'électricité :

Par délibération du 24 août 2011, le Conseil Municipal avait institué un coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Or il s'avère que cette mesure est réservée aux communes de plus de 2000 habitants (chiffre officiel de l'INSEE). La population de la commune étant officiellement inférieure à ce chiffre, il est nécessaire de retirer la délibération précédente.

8) Demandes de subventions centre commerçant :

Le projet de centre commerçant en est aujourd'hui à l'Avant Projet Sommaire qui se présente comme suit : une boulangerie de 195 m², une supérette de 295 m² et une boucherie de 205 m². En tenant compte du degré de finition choisi par les commerçants pour leurs locaux respectifs, le maître d'œuvre a évalué à 1.687.000 € TTC, le montant total du projet qui comprend également l'aménagement de la place.

M. le Maire informe que le projet est éligible à différentes subventions : Europe, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général et l'Etat par le biais du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Il précise également que ce centre commerçant est nécessaire pour conserver et développer le dynamisme du Centre Bourg, qu'il est le garant de la qualité des services proposés à la population. Conscient que la finalisation de l'investissement est subordonnée à l'obtention d'aides financières, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avant projet tel qu'il est présenté et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches dans ce sens.

9) Relèvement de déchéance quadriennale :

Suite à la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise, le dossier de réhabilitation de l'ancienne mairie n'était pas clôturé à ce jour. Le délai de quatre ans étant dépassé, il convient, afin de solder l'opération, de relever la SEPA de la déchéance quadriennale. Accord du Conseil Municipal.

Quelques infos ...

Stage informatique :

Comme l'an passé, il nous est possible de vous proposer une formation informatique pilotée par Victoria Brun, intervenante auprès de la Communauté de Communes de la Vath Vielha. Il s'agit d'un stage se déroulant sur 1 mois (4 fois 2h) sur le thème de la photo.

Au programme : définition de la photo numérique, transfert des photos sur l'ordinateur, organisation, développement en ligne, retouche, création de panoramiques, montage, etc
Les ateliers pourraient avoir lieu les 18 et 25 novembre et les 2 et 9 décembre à la mairie, de 10 à 12 heures. Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

Vie associative :

La Semaine Nationale des Retraités et Personnes Agées, appelée "Semaine Bleue" est un moment privilégié de la vie associative des "seniors". Le CLIC du Piémont, en relation avec le CCAS de Nay, et les établissements d'accueil des personnes âgées, a préparé un programme d'animations qui aura lieu du lundi 17 au vendredi 21 octobre à Nay.

Quelques exemples : initiation à la gymnastique douce, à l'aquagym, à la poterie, jeux de société et jeux anciens avec les enfants de l'école maternelle, conférences sur les bastides et la sorcellerie, etc. Le programme complet est disponible à la Mairie d'Asson ou au Centre Multiservices de Nay. (tel : 05 59 13 02 81)

Emplois jeunes vacances de Toussaint:

Nous proposons une place de stagiaire du mercredi 26 octobre au mardi 1er novembre inclus. Si vous êtes intéressés, contactez la mairie avant le 15 octobre.

Fêtes patronales et cérémonie du 11 novembre:

Vendredi 11 novembre: messe à 11 h suivie d'un dépôt de gerbe et d'un vin d'honneur chez Didier Fréchou.

Dimanche 13 novembre: messe de la Saint-Martin suivie de l'apéritif offert par les Conscrits à la salle Jean Labarrère.

